



Comment mieux lutter contre les financements occultes  
et simplifier les obligations des candidats et partis politiques ?

### #3 Simplifier, clarifier, unifier

- 13** Intégrer le coût des bilans de mandat diffusés dans les six mois précédant une élection dans le compte de campagne
- 14** Clarifier le fonctionnement du rôle du mandataire du candidat au regard des frais de la campagne officielle (R. 39)
- 15** Unifier le régime de déclaration des mandataires auprès de la seule Commission

*Interdire le financement public des bilans de mandat pour favoriser l'équité des candidats*

*Mener une réflexion sur l'intérêt de maintenir les frais de la campagne officielle en dehors du compte de campagne*

*Permettre aux partis politiques d'avoir un seul interlocuteur et simplifier la déclaration de fin de fonction des mandataires*

- 16** Permettre à la Commission de prononcer le retrait de l'agrément du mandataire d'un parti
- 17** Clarifier le statut des partis de Nouvelle-Calédonie et interdire le financement par des personnes morales lors des consultations référendaires
- 18** Unifier les régimes de prise en charge des frais de déplacements des candidats d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France

*Éviter que des associations de financement puissent continuer à exister alors que les partis qui les ont créés n'ont pas déposé de comptes depuis des années*

*Éviter les situations où des remboursements sont faits pour des campagnes dont l'origine des fonds n'est pas établie*

*S'inspirer du régime applicable aux frais de déplacement des parlementaires représentant les Français établis hors de France*



Les régimes spécifiques en matière de financement des élections sont parfois sources de confusion pour les candidats et pourraient être simplifiés et unifiés sur un socle de principes communs.

